

Présidence	:	Noirjean Jean-Charles
Membres	:	Affolter Vincent, Berberat Cédric, Bigler Frank, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Bruegger Marceau, Charpié Eric, Charpillon Eric, Curty Nicolas, Dias de Campos João, Doriot Géraldine, Flotron Pascal, Jolicorps Alexandre, Lauper Ursula, Mercerat Jean-Paul, Ochsenein Maxime, Salerno Patricia, Salzman Daniel, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Viloz Franco, Viloz Margaux, Weibel Denis
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
2ème Vice-Président	:	Furer Josian
Scrutateurs	:	Mathez Bastian, Morand Steve
Excusés	:	Diaz José, Germiquet Fabien
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

## 1. Appel

### 01.0303 Sessions

#### Bureau du Conseil général

Noirjean Jean-Charles, Président; Furer Josian, 2ème Vice-président; Morand Steve, scrutateur; Mathez Bastian, scrutateur. Germiquet Fabien, 1er Vice-président, est excusé.

#### Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Mohni Ismaël, Vice-maire; Graber Nadine, Braun Monnerat Joëlle, Rothenbühler André, Blasi Stève, conseillers communaux. Raetzo Pierre-Michel, conseiller communal, est excusé.

#### Administration communale

Lenweiter Thierry, Secrétaire communal; Bassin Michael, Secrétaire communal adjoint; Beuchat Charles-André, Administrateur des finances.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, salue les membres de l'exécutif, du législatif, de l'administration, les représentants de la presse et les membres du public. Il excuse Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal. Il souhaite un joyeux anniversaire à Michael Bassin, secrétaire du Conseil général.

Le Président constate que cette séance a été convoquée selon le règlement du Conseil général, par publication dans la Feuille officielle du district de Moutier du 9 novembre 2022 et par convocations personnelles. La séance est ainsi légalement constituée. Le Président la déclare ouverte.

Le Président rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en utilisant les termes suivants au début de leur intervention: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Pour de courtes interventions, il est possible de les faire sans venir à la tribune.

Le Président rappelle que les textes des interventions sont dans la mesure du possible à remettre par courriel au secrétaire adjoint pour la retranscription des débats dans le procès-verbal.

Le Président rappelle qu'il est renoncé au calcul de la majorité absolue en début de séance.

Le Président indique que le Bureau n'a reçu aucune lettre à l'attention du Conseil général. Il informe que des membres du Bureau se sont déplacés à Porrentruy le 24 septembre dans le cadre de la Journée des Bureaux des conseils généraux et de ville du Jura bernois et du Jura.

Le Président indique que les membres du Conseil général qui souhaitent déposer une motion, un postulat, une interpellation, une question écrite ou une question orale doivent le faire jusqu'en début de séance. Il demande s'il y a encore des dépositions. Le Président clôt le registre des dépositions.

Le Président rappelle que les votes à main levée doivent se faire de manière distincte en levant la carte jaune. A la demande de 5 membres, le vote peut se faire par bulletin secret ou appel nominal. Ce soir, les scrutateurs seront MM. Bastian Mathez et Steve Morand.

Le Président indique que cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet sont priées de s'annoncer. Personne ne s'annonce.

Le Président constate que la liste des présences circule. Il a reçu les excuses de MM José Diaz (PS) et Fabien Germiquet (Liste libre). Daniel Salzmann (Liste libre) arrivera dans les meilleurs délais. Selon la liste, 27 membres sont présents pour le moment. Le quorum est atteint.

Les membres du législatif ont reçu l'ordre du jour arrêté par le Bureau du Conseil général le 31 octobre 2022. Celui-ci ne peut être modifié que par le Conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

L'ordre du jour se présente ainsi:

1. Appel
2. Approuver le procès-verbal du 19 septembre 2022
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Accepter le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
5. Accepter le règlement sur le financement spécial en faveur du climat
6. Budget 2023
  - a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
  - b) Approbation du taux de la taxe immobilière
  - c) Approbation du budget du compte global 2023
7. Réponse à l'interpellation 2022/01 « Résilience communale »
8. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
9. Prendre connaissance du décompte final de la rénovation de la halle de gymnastique de l'ESMA
10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
11. Rapport de la Commission scolaire
12. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
13. Informations du Conseil communal
14. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

## 15. Questions orales

Le Président demande s'il y a une proposition de modification de l'ordre du jour.

**M. Marceau Brügger, PBD-UDC**, propose de reporter le point 9 à une autre date eu égard à l'absence du conseiller communal en charge des écoles.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, met cette proposition au vote.

**DÉCISION:** Par 20 voix contre 7, le point 9 est reporté à une prochaine séance.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, informe du dépôt d'une résolution de la part de la Liste libre. Il propose de la mettre en point 4 de l'ordre du jour et de décaler la suite de l'ordre du jour. Le Président passe au vote.

**DÉCISION:** Par 27 voix, l'ajout de la résolution Liste libre au point 4 de l'ordre du jour est accepté.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, passe au vote sur l'ordre du jour modifié.

**DÉCISION:** Par 27 voix, l'ordre du jour tel que discuté est accepté.

## 2. Approuver le procès-verbal du 19 septembre 2022

### 01.0351 Procès-verbaux

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande si le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** Le procès-verbal du 19 septembre 2022 est accepté par 25 voix, sans avis contraire.

## 3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

### 01.0331 Propositions

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande si des groupes souhaitent lire une déclaration.

**M. Marceau Brügger, PBD-UDC**, fait cette déclaration : « Le Groupe UDC-PBD et sympathisants n'est pas satisfait de certains points sur lesquels nous allons nous prononcer ce soir et nous tenons en préambule à manifester notre mécontentement au travers de cette déclaration de groupe. La manière de communiquer du Conseil communal sur l'utilisation de l'enveloppe de CHF 280'000.00 destinée à la préparation du Bike Parc et la réfection de la cabane du téléski pour CHF 50'000.00 n'est selon notre appréciation pas acceptable. Notre groupe s'attendait à être informé plus en détail sur l'utilisation de cette enveloppe et sur les investissements à venir et ceux consentis.

Notre groupe s'attendait à recevoir plus de détails lors du Conseil général du 19 septembre dernier au sujet de la convention signée entre le Conseil communal et l'équipe du Bike Parc, ce que nous regrettons. Qui assumera les frais d'exploitation futurs?

Par cette déclaration, nous ne remettons pas notre soutien en question. Nous relevons et remercions l'équipe des bénévoles qui se sont activés pour très rapidement entreprendre ce projet qui, nous en sommes sûrs, contribuera à faire rayonner Valbirse et la région. Cependant, lorsque des deniers publics sont utilisés, les membres de notre groupe auraient pour souhait que le Conseil communal soit plus transparent afin que nous puissions également répondre aux questions émanant de la population.

Sur un autre registre, notre groupe tient à faire part de sa déception contre le recours sur les séances d'informations qui visaient avant tout à donner des informations factuelles et permettre à chaque citoyen de se forger un avis sur le bienfondé ou non d'engager le crédit proposé pour les écoles.

Notre groupe voyait l'opportunité au travers de ces séances et portes ouvertes de poser toutes les questions et permettre à celles et ceux qui avaient des critiques sur ce projet de pouvoir s'exprimer. Lors des séances d'informations, il était prévu que participent des spécialistes à même de répondre aux questions ou critiques des visiteurs.

Notre groupe tient ce soir à réaffirmer son soutien au projet qui répond aux attentes actuelles de la construction. Nous rappelons également qu'en cas de refus, la nouvelle équipe devra rapidement trouver des solutions aux défis que nous imposent les normes et la loi cantonale.

A ce jour, nous sommes certains que la version du projet proposé correspond aux besoins futurs de notre commune et, à terme, nous n'arriverons pas à une solution moins chère et autant aboutie. »

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande s'il y a d'autres déclarations. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

## 4. Résolution "Ne laissons pas tomber la Tour de Moron"

### 01.0331 Propositions

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, donne la parole à Mme Patrica Salerno, Liste libre, pour la résolution "Ne laissons pas tomber la Tour de Moron".

**Mme Patricia Salerno, Liste libre**, fait cette déclaration : « En mai de cette année, la population de la région découvrait avec stupeur et tristesse les dégâts subis à la Tour de Moron suite à l'effondrement de 13 de ses 191 marches. Une enquête a immédiatement démarré pour tenter

de déterminer les causes de cette « catastrophe ». Puis, en juin, d'autres marches se sont effondrées, et depuis... plus rien.

Bien que l'enquête suive son cours, nous ne voyons aucun signe indiquant une volonté de reconstruire ou réparer cette tour, symbole de toute une région. La Liste libre souhaite que la Tour de Moron soit reconstruite, sous une forme ou une autre et cela dès que possible, c'est-à-dire dès que les résultats de l'enquête en cours seront connus car la Tour de Moron est non seulement un symbole pour tout le Jura bernois, ou la région Grand Chasseral, mais elle permet aussi à la commune de Valbirse de figurer en bonne place sur la carte.

Par cette résolution, la Liste libre demande donc aux autorités de Valbirse (Conseil communal et Conseil général) d'afficher leur attachement à la Tour de Moron et d'explorer toutes les pistes possibles pour qu'elle soit reconstruite sur le territoire de la commune sans perdre de temps dès que le Ministère public aura donné les résultats de son enquête. La Liste libre demande que tout ce qui peut être entrepris maintenant le soit, et qu'une réflexion soit menée en ce qui concerne la réalisation, l'emplacement, le financement d'un nouveau projet. Il serait regrettable qu'une fois l'enquête judiciaire close, nous devions encore attendre des années pour que la tour de Moron renaisse de ses cendres. »

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, rappelle l'article 35 du Règlement du Conseil général. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion. Personne ne prend la parole. Le Président passe au vote.

**DÉCISION:** La résolution est acceptée par 25 voix et 2 abstentions.

## 5. Accepter le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité

### 01.0012 Règlements communaux originaux

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, indique que ce règlement vise à donner un cadre légal au prélèvement de la redevance de concession que les BKW facturent aux consommateurs. Toutes les communes dont l'énergie électrique est fournie par les BKW sont concernées et doivent ainsi établir un tel règlement. Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter ce règlement.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

**M. Jean-Paul Mercerat, en son nom**, demande si les petits fournisseurs, par exemple avec des panneaux solaires, qui fournissent de l'électricité à travers le réseau des BKW sont aussi concernés par cette redevance ?

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, indique qu'il faut voir comment les décomptes sont faits au niveau de la fourniture d'énergie. Les BKW vont prendre cette taxe sur la fourniture d'énergie, ce n'est pas au moment où les gens qui produisent de l'énergie la consomment eux-mêmes ou lorsque l'énergie est reprise par les BKW. La taxe est prise lorsque les BKW vendent de l'énergie.

**M. Jean-Paul Mercerat, en son nom**, constate que personne ne peut lui garantir que l'énergie fournie n'est pas taxée.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** dit qu'il a des panneaux solaires et qu'il ne paie pas la taxe lorsqu'il produit, mais lorsqu'il achète de l'énergie oui.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** salue M. Daniel Salzmann, qui arrive à 19h25. Il y a désormais 28 votants.

**M. Jean-Paul Mercerat, en son nom,** fait cette déclaration : « Afin que le Conseil communal dispose de plus de flexibilité dans les années à venir et que ce règlement ne doive pas être soumis au Conseil général je propose deux modifications. La première concerne le haut de la fourchette et je propose « au maximum à 3 ct. par kilowattheure ». La fixation du tarif appartient toujours au Conseil communal. La deuxième modification s'inscrit dans le renforcement de la démarche liée au point suivant de l'ordre du jour ainsi que de l'interpellation Résilience communale signée par 15 membres du Conseil général. Ma proposition est de limiter la redevance à « maximum CHF 900.00 par an et par compteur ». J'ai consulté les tarifs des communes sur le site des BKW et certaines communes ont des limites à CHF 3'000.00 voire CHF 4'000.00. La redevance réduite et le plafond pour les consommateurs interruptibles par télécommande ne sont pas affectés par ces deux propositions. La consommation des pompes à chaleur ne sera, sauf erreur de ma part, pas affectée par ces deux modifications. Ces propositions visent à donner de la souplesse au Conseil communal et à permettre le financement du prochain point de l'ordre du jour. »

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** reformule l'art. 2 al. 2. qui, selon la proposition de M. Jean-Paul Mercerat deviendrait : « La redevance s'élève au minimum à 0.5 centime par kilowattheure et au maximum à 3 centimes par kilowattheure d'énergie fournie par le réseau de distribution aux clients finaux ; la redevance est limitée à CHF 900.00 au maximum par an et par compteur. »

**M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants,** demande une interruption de séance de 5 minutes pour pouvoir discuter de cette nouvelle proposition.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** accorde une pause de quelques minutes.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** reprend le cours de la séance. Il demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

**M. Cédric Berberat, Liste libre,** demande quelle serait l'incidence pour le particulier de la proposition de M. Jean-Paul Mercerat.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** indique que suite à l'acceptation de ce règlement, le Conseil communal doit signer un contrat avec les BKW dans lequel le montant de la redevance est stipulé. Cela aurait surtout une incidence sur les grands consommateurs.

**M. Cédric Berberat, Liste libre,** demande si c'est bien le Conseil communal qui fixera le montant, tout en respectant la fourchette.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** indique que le Conseil communal va fixer le montant à 1.5 centime, comme maintenant. L'idée était de ne pas de modifier, ni à la hausse ni à la baisse.

**M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC,** demande la durée de validité du contrat.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** dit qu'il faudrait voir avec les BKW.

**M. Jean-Paul Mercerat, en son nom,** indique que sa proposition ne vise pas à augmenter les tarifs mais à donner une marge de manœuvre au Conseil communal. C'est ensuite au Conseil communal de fixer le montant dans le contrat.

**M. Denis Weibel, PBD-UDC,** demande pourquoi donner une marge de manœuvre ?

**M. Jean-Paul Mercerat, en son nom,** répond que dans le point suivant de l'ordre du jour il sera question d'un fonds climat et qu'il y a eu le dépôt d'une interpellation Résilience communale dont il est question d'énergie. Il souhaite donner un peu plus de marge de manœuvre au Conseil communal ce qui permettrait de réagir en fonction de l'évolution des mesures à prendre au niveau énergétique.

**M. Marceau Brügger, PBD-UDC,** demande qui payera la différence de 1.5 centime en cas d'acceptation de la proposition de M. Jean-Paul Mercerat ?

**M. Jean-Paul Mercerat, en son nom,** indique que ce sera le Conseil communal qui fixera le montant au sein de la fourchette.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** indique que le contrat type envoyé par les BKW fait mention d'une première résiliation possible en 2039 avec un préavis de 12 mois ; mais il pense qu'il serait possible de discuter. Le Maire indique qu'avec une limite fixée à CHF 900.00 certains gros consommateurs paieraient plus, même en gardant 1.5 centime ; c'est en tout cas son interprétation.

**Mme Géraldine Doriot, Liste libre,** demande les conséquences en cas de refus du règlement.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** répond que les BKW paient une concession qui est prélevée sur le client final. Il s'agit de légaliser cela. Sans base réglementaire, les BKW ne peuvent pas facturer cette taxe.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** demande si la parole est encore demandée. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion. Il passe au vote sur l'amendement de M. Jean-Paul Mercerat : « La redevance s'élève au minimum à 0.5 centime par kilowattheure et au maximum à 3 centimes par kilowattheure d'énergie fournie par le réseau de distribution aux clients finaux ; la redevance est limitée à CHF 900.00 au maximum par an et par compteur. » Il oppose l'amendement à la proposition du Conseil communal.

**DÉCISION:** L'amendement obtient 4 voix, la proposition du Conseil communal obtient 21 voix et il y a 3 abstentions. L'amendement est refusé.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** passe au vote sur le règlement.

**DÉCISION:** Le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité est accepté par 23 voix contre 1 et 4 abstentions.  
Le président clôt ce point.

## 6. Accepter le règlement sur le financement spécial en faveur du climat

### 01.0012 Règlements communaux originaux

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. André Rothenbühler.

**M. André Rothenbühler, conseiller communal,** indique que si la commune touche de l'argent par rapport à de l'électricité il est normal de le réaffecter non pas dans la caisse communale mais pour un but précis puisqu'il s'agit d'une taxe. Le Conseil communal avait proposé d'affecter cette taxe dès 2023, mais la Commission des finances lui a demandé de faire des économies donc l'exécutif propose de réaffecter entièrement cette taxe depuis 2024. Le Conseil communal regrette cette décision parce qu'il considère que l'équilibre budgétaire n'est pas une vision stratégique pour une commune. Il se souvient que le canton du Jura avait à l'époque, pour des questions d'équilibre budgétaire, vendu toutes ses actions BKW. Le but était d'équilibrer le budget sur une année mais cela a été une des très grosses bêtises du canton du Jura. Le Conseil communal recommande d'affecter cette redevance en totalité à un fonds pour le climat car l'utilité d'agir est reconnue par tout le monde, quand bien même l'urgence ne l'est apparemment pas, à l'image de la COP27.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

**M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants,** informe que le Groupe PLR et sympathisants propose un amendement. Il concerne l'article 2 : 1er alinéa: le fonds communal en faveur du climat est alimenté annuellement ; 2ème alinéa: le montant annuel est fixé dans le budget ; 3ème alinéa: le premier versement intervient en 2024.

M. Pascal Flotron fait ensuite cette déclaration : « Le climat évolue, quelles qu'en soient les causes, cela n'est pas niable. Il n'est pas niable non plus que les Etats (Confédération, Canton) posent des objectifs de réduction des émissions de gaz et de sauvegarde de l'énergie avec des délais. Notre commune, dans cet état d'esprit, veut donc régler un financement spécial en faveur du climat, vous aurez toutes et tous lu le rapport du Conseil communal.

Fondamentalement, le Groupe PLR et sympathisants soutient le principe de mesures en faveur du climat. Nous devons toutefois constater que les objectifs et délais évoluent rapidement, en fonction de décisions politiques prises à des échelons supérieurs (ONU, Confédération, Canton) et nous ne pouvons pas dire, à cet instant, si ces délais vont encore se restreindre. Nous devons aussi constater qu'à ce jour, nous ne pouvons évaluer avec précision les travaux qui devront être exécutés, quand et comment, à fortiori les montants qui devront être utilisés. Nous devons aussi constater que la commune dispose de fonds dont l'utilité pourrait être discutée (fonds de fusion, l'objectif est atteint). S'il paraît logique que le produit de la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité soit versé dans le fonds, de par sa nature, nous préconisons cependant d'ouvrir le plus possible l'alimentation du fonds communal en faveur du climat, afin de pouvoir y intégrer d'autres entrées le cas échéant. Si on parle d'économies d'énergie, cela veut aussi dire que l'argent venant de la redevance de concession pourrait diminuer. Et paradoxalement il nous faudra peut-être plus d'argent pour la protection du climat au sens large. »

**M. André Rothenbühler, conseiller communal,** dit être content d'avoir entendu les propositions de M. Pascal Flotron. Mais, selon lui, elles n'offrent pas les garanties nécessaires. Le fonds communal en faveur du climat est alimenté annuellement, donc pourquoi on n'ajoute pas la mention que le fonds peut être alimenté par d'autres moyens que le produit de la redevance ? Le risque est qu'en raison d'une volonté d'atteindre un équilibre budgétaire on ne mette rien dans ce fonds. André Rothenbühler précise que la commune ne va pas utiliser uniquement ce fonds pour les défis liés au climat.

**M. Pascal Flotron, en son nom,** estime que s'il est écrit « est alimenté » c'est qu'il y aura bel et bien un montant versé.



**M. André Rothenbühler, conseiller communal**, craint que le montant versé soit insignifiant.

**M. Pascal Flotron, en son nom**, ne pense pas que sur la base d'un article on va mettre en péril l'équilibre budgétaire, cela doit être pris dans un ensemble. S'il y a un fonds, il y a une garantie qu'il doit se passer quelque chose. Ce sera au Conseil général d'agir si rien ne se passe.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, constate que le Conseil communal n'a pas discuté de ces amendements. Il revient au Conseil général d'en débattre et de voter. Le Conseil communal ne voit pas d'un bon œil la suppression de la mention du produit de la redevance. Mais s'il était écrit « le fonds communal en faveur du climat est alimenté annuellement au minimum par le produit de la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité », cela devrait pouvoir lui convenir.

**M. Daniel Salzman, Liste libre**, fait cette déclaration : « Le Groupe Liste libre est très favorable à la création de ce nouveau fonds spécial en faveur du climat ; c'est un bon signe qui est donné en cette période où il est indispensable de prendre toutes les mesures possibles pour notre planète. Toutefois, notre groupe ne souhaite pas attendre une année supplémentaire avant de voir la création de ce fonds et il demande que le règlement, s'il est accepté, entre en vigueur le 1 janvier 2023 au lieu du 1 janvier 2024 comme proposé par le Conseil communal. En conséquence, nous demanderons également que le budget soit adapté et qu'au minimum toute la redevance sur l'approvisionnement en énergie soit attribuée au fonds dès l'année 2023. Et pour répondre à une remarque, je constate que deux fonds n'ont pas d'attribution dans le budget 2023 ».

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, constate qu'il s'agit d'un deuxième amendement. Le Président informe que le Conseil communal ne peut pas proposer d'amendement.

**M. Sébastien Blanchard, en son nom**, propose un amendement à l'article 2 du règlement pour avoir cette notion de minimum: « Le fonds communal en faveur du climat est alimenté annuellement au minimum par le produit de la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité ».

**M. Jean-Paul Mercerat, indépendant**, constate qu'il souhaitait auparavant ouvrir la possibilité pour le Conseil communal d'alimenter ce fonds de manière plus étoffée.

**M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants**, demande une interruption de séance pour pouvoir débattre en groupe des amendements.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, accorde 5 minutes de pause.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, reprend la séance. Il explique que s'il y a plus de deux propositions principales celles-ci sont mises au vote ensemble par appel nominal ou bulletin secret. Il demande si le bulletin secret est demandé. Tel n'est pas le cas. Les 3 propositions pour l'article 2 al. 1 sont projetées à l'écran.

- Amendement PLR : « Le fonds communal en faveur du climat est alimenté annuellement. »

- Amendement Sébastien Blanchard : « Le fonds communal en faveur du climat est alimenté annuellement au minimum par le produit de la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité. »

- Proposition du Conseil communal : « Le fonds communal en faveur du climat est alimenté annuellement par le produit de la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité. »

**DÉCISION:**

Affolter Vincent : PLR  
Berberat Cédric : Sébastien Blanchard  
Bigler Frank : Sébastien Blanchard  
Blanchard Laurent : Sébastien Blanchard  
Blanchard Sébastien : Sébastien Blanchard  
Brügger Marceau : Sébastien Blanchard  
Charpié Eric : Sébastien Blanchard  
Charpiloz Eric : Sébastien Blanchard  
Curty Nicolas : PLR  
Dias de Campos João : Sébastien Blanchard  
Doriot Géraldine : Sébastien Blanchard  
Flotron Pascal : PLR  
Furer Josian : Sébastien Blanchard  
Jolicorps Alexandre : Sébastien Blanchard  
Lauper Ursula : Sébastien Blanchard  
Mathez Bastian : Sébastien Blanchard  
Mercerat Jean-Paul : Conseil communal  
Morand Steve : PLR  
Noirjean Jean-Charles : Sébastien Blanchard  
Ochsenbein Maxime : Sébastien Blanchard  
Salerno Patricia: Sébastien Blanchard  
Salzmann Daniel: Sébastien Blanchard  
Schindler Christine: PLR  
Schnyder Jacques : PLR  
Utermann Marc : PLR  
Villoz Franco : Sébastien Blanchard  
Villoz Margaux : Sébastien Blanchard  
Weibel Denis: Sébastien Blanchard  
La proposition du Conseil communal obtient 1 voix, l'amendement Sébastien Blanchard obtient 20 voix, l'amendement PLR obtient 7 voix. L'amendement Sébastien Blanchard est retenu.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** met désormais en opposition deux amendements pour l'art. 2 al. 2 :

- Amendement PLR : dès 2024
- Amendement Liste libre : dès 2023

**DÉCISION:** L'entrée en vigueur en 2024 obtient 14 voix, l'entrée en vigueur en 2023 obtient 14 voix. En cas d'égalité, vu l'article 49 du Règlement du Conseil général, c'est au Président de trancher. M. Jean-Charles Noirjean se prononce en faveur d'une entrée en vigueur en 2024.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** met au vote le règlement avec les amendements acceptés ce soir.

**DÉCISION:** Le règlement sur le financement spécial en faveur du climat obtient 15 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions. Il est accepté.  
Le Président clôt ce point.

## 7. Budget 2023

## **08.0111 Budget annuel**

### **a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux**

### **b) Approbation du taux de la taxe immobilière**

### **c) Approbation du budget du compte global 2023**

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Jacques-Henri Jufer, et précise que M. Jufer poursuivra ensuite en tant que président de la commission des finances.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, remercie l'administrateur des finances pour la préparation du budget. Il présente le budget 2023 au moyen d'une présentation Power Point projetée à l'écran (annexée au présent pv).

Ce budget est présenté avec une quotité inchangée à 2.00 et une taxe immobilière inchangée à 1.5‰ de la valeur officielle. Le compte général boucle sur un excédent de charges de CHF 70'461.00, le compte global boucle sur un excédent de charges de CHF 381'492.00.

Le Maire présente les grandes différences entre les budgets 2022 et 2023. Concernant les mesures pédagogiques particulières, le Maire explique que suite à REVOS (révision de la loi sur l'école obligatoire), il y a eu un transfert de compétences pour les élèves suivis en logopédie ou en psychomotricité. Il s'agit de l'admission dans l'enseignement spécialisé de l'école publique des enfants jusqu'ici traités en privé et nécessitant des cours de logopédie ou de psychomotricité.

Le Maire passe ensuite en revue les principales informations de ce budget 2023 fonction par fonction. En ce qui concerne les salaires de la crèche, il explique que cette augmentation fait suite aux exigences de la nouvelle ordonnance cantonale.

Le Maire présente ensuite les résultats financiers de la commune à partir de 2016. Il passe ensuite en revue les investissements 2023 et le plan financier établi en fonction de ce qu'on connaît aujourd'hui. Il tient compte d'une augmentation de la quotité à 2.20 dès 2024, cela correspond à ce qui a été dit au sujet de la votation de ce week-end sur les bâtiments scolaires.

**M. Jacques-Henri Jufer, Président de la commission des finances**, indique que la commission des finances s'est réunie suite à la première mouture du budget du Conseil communal qui présentait un excédent de charges bien plus important. Le Conseil communal a donc retravaillé le budget, notamment en opérant sur les fonds spéciaux. La nouvelle mouture a ensuite été envoyée aux membres de la commission. Il n'a pas eu de remarque en retour, donc il considère que le budget actuel est soutenu par la commission des finances.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

**M. Daniel Salzmänn, Liste libre**, fait cette déclaration : « Dans le rapport préliminaire, nous pouvons lire que, suite à la séance avec la Commission des finances, le Conseil communal a renoncé à l'attribution des montants aux fonds de financement spéciaux pour les routes et pour l'entretien des bâtiments.

Nous sommes conscients qu'il sera difficile d'avoir un budget et des comptes dans le vert ces prochaines années, mais nous pensons qu'une politique de restriction et d'économie visant à ne plus faire d'investissement et à ne plus alimenter les fonds spéciaux, qui sont justement là pour lisser les dépenses en matière d'entretien de nos infrastructures, est une mauvaise politique. Bien qu'il faille réduire le déficit, nous sommes d'avis que le Conseil général lance un mauvais signal en n'alimentant plus du tout nos fonds spéciaux. Nous devrions au contraire maintenir au moins

une partie de ces attributions aux fonds spéciaux avant qu'il ne soit plus du tout possible d'assumer l'entretien basique de nos routes et de nos bâtiments sans grever encore davantage nos finances. D'autant que, selon la présentation du Maire, une perte est projetée sur les comptes des eaux, des canalisations et des routes, ce qui va encore occasionner des trous dans les finances.

La Liste libre propose d'accepter le budget avec l'amendement suivant: attribuer une somme minimum de CHF 145'000.00, qu'on aurait bien vu dans le fonds sur le climat, à répartir pour les fonds de financement des infrastructures (routes et bâtiments) ».

**M. Marceau Brügger, PBD-UDC**, fait cette déclaration : « Merci au Conseil communal et à l'administrateur des finances pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget 2023. Merci aux trois conseillers communaux qui ont effectué un effort supplémentaire pour obtenir un meilleur résultat souhaité par la Commission des finances. Je tiens à rappeler que la Commission des finances dont je fais partie n'a aucun pouvoir décisionnel, donc c'est le Conseil communal uniquement qui a décidé de ne pas alimenter ces fonds spéciaux. Le mot clé qui revient souvent à la Commission des finances c'est déficit structurel.

Du point de vue de notre groupe, la fusion des communes de Bévillard, Malleray et Pontenet avait comme objectif de créer des synergies visant à diminuer les coûts. Ceci n'est pas forcément le cas. Les charges de l'administration générale sont en hausse de CHF 160'000.00 en comparant à l'année 2021.

De plus, la hausse des coûts de l'énergie nous demande une meilleure gestion des charges dans le domaine public, c'est pour cette raison que la création du nouveau poste de fontainier n'intervient pas au bon moment. La possible augmentation future des taxes relatives aux eaux usées et à l'alimentation en eau sera au final répercutée sur le consommateur. Nous ne voulons en aucun cas remettre en cause le développement de notre commune, c'est une simple réaction à l'augmentation constante des charges. Peut-être est-il possible de trouver une solution en interne. Le Groupe UDC-PBD propose donc d'accepter le budget en ajoutant un amendement visant à supprimer le nouveau poste de fontainier à 50%. »

**M. Franco Viloz, Président de la Commission de gestion et de surveillance**, fait cette déclaration : « L'art. 66 du RO définit les compétences financières du Conseil communal ; il est compétent pour des dépenses uniques jusqu'à CHF 300'000.00. Nous estimons à la CGS que le projet Bikepark, dont nous ne remettons pas en cause le choix, et la remise en état de la cabane selon le budget 2023 sous rubrique 1404 ne sont point deux projets distincts mais un seul. Compte tenu des sommes en jeu, les règles sur la compétence financière ne sont pas ou plus respectées à nos yeux. Nous recommandons donc vivement au Conseil communal de tenir compte de cette disposition et s'il estime que celle-ci n'est plus adaptée au coût de la vie, alors il dispose du droit de demander une modification au sens de l'art. 79 du RO. La CGS recommande aussi au Conseil général de surveiller l'application de ces règles et au besoin d'intervenir. »

**M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants**, fait cette déclaration : « Le Groupe PLR et sympathisants acceptera le budget 2023. Il relève par contre que le déficit structurel n'a toujours pas été pris en main par le Conseil communal, contrairement aux demandes de la Commission des finances. A court terme, nous donnons au Conseil communal le signal clair que ce déficit structurel doit être traité. Par ailleurs, nous constatons qu'une dépense de CHF 50'000.00 figure au budget pour la cabane du télési. Nous avons la question suivante: quelle somme la commune de Valbirse a-t-elle versé pour le projet de Bike Parc au total à ce jour ? Et quelles sont les dépenses encore prévues ? Nous souhaitons avoir une vue d'ensemble détaillée et complète de l'argent dépensé/à dépenser pour ce projet.»

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, donne des explications au moyen d'un tableau de suivi des coûts de la rénovation du télési qui est projeté à l'écran. Celui-ci montre une estimation des coûts au 4.11.2022 de CHF 273'857.25. Le Conseil communal a voté un premier crédit de 270'000.00

et un crédit complémentaire la semaine passée de CHF 4'000.00. Le Maire précise que la commune n'a pas mis d'argent dans le BikePark. Le Maire précise que les adaptateurs aux archets pour les vélos seront pris en charge par l'association BikePark.

Le Maire indique que, comme l'a affirmé Micael Aellig lors du dernier Conseil général, la remise en état de la cabane sera prise en charge par l'association. La commune a été prise de court par le dynamisme des bénévoles et le Conseil leur a dit qu'il fallait d'abord passer par la commune. Toujours est-il que les CHF 50'000.00 ne seront pas dépensés par la commune. Pourquoi cela figure dans les documents ? Parce que la convention est actuellement en train d'être refaite avec le BikePark, mais elle n'est pas encore formalisée.

Au sujet de la remarque de M. Franco Viloz, le Maire assure qu'il n'a jamais eu l'intention de saucissonner le projet mais que le téléski et la cabane sont deux projets distincts. C'est une question d'interprétation.

L'amortissement annuel des CHF 270'000.00 représentera CHF 10'800.00. Ensuite, l'association BikePark pourra solliciter une subvention comme les autres sociétés sportives. Nous sommes aussi en train de discuter avec le BikePark au sujet de l'énergie. Et il faut intégrer le Ski-Club pour une harmonie entre les activités d'été et d'hiver.

**M. Cédric Berberat, Liste libre,** demande des explications sur les raisons qui amènent le Conseil communal à proposer un poste supplémentaire à 50% de fontainier.

**M. Stève Blaes, conseiller communal,** répond qu'il y a à Valbirse une seule personne disposant du diplôme de fontainier, qui a d'ailleurs réussi son brevet dernièrement. Le poste à 50% répond à une demande de sécurité alimentaire de la commune car elle pourrait faire davantage de détections de fuites, d'analyses et de surveillance. Pour l'instant, une seule personne est habilitée à toucher certains appareils et à détecter les fuites, nous aurions donc une deuxième personne pour faire ce travail. Ensuite cela permettrait de moderniser notre parc désuet de compteurs en les changeant. Nous avons par le passé donné mandat à une entreprise privée mais cela n'a pas été concluant. Ces nouveaux appareils comptabilisent mieux l'eau consommée donc cela permet d'encaisser plus d'argent. Avec ces compteurs électroniques il n'y a plus d'autodéclaration et quand le compteur dysfonctionne, le fontainier le sait de suite. Le fontainier doit aussi procéder aux réparations et à la modernisation du réseau, donc avoir une deuxième personne serait bénéfique. Ensuite il s'agit de respecter la législation qui demande d'avoir une deuxième personne formée pour suppléer le fontainier. Il s'agit aussi d'avoir deux personnes qui connaissent le réseau et le programme informatique, c'est important notamment pour le service de piquet. La création de ce poste n'est donc pas inutile pour une commune de notre taille, cela répond à un besoin.

**M. Marc Utermann, en son nom,** demande si suite aux nouvelles normes cantonales pour la crèche qui demandent plus de personnel formé cela va engendrer des coûts supplémentaires pour les familles. Est-ce que cette augmentation de la masse salariale est répercutée sur les familles ?

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** répond qu'il n'y a pas de revenus supplémentaires pour le moment. Il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs pour le moment, car si on le faisait ce seraient les bas revenus qui seraient touchés. Des interventions se font au niveau des directions de crèches. L'association Jb.B a aussi écrit à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne. L'idée serait que le canton augmente le bon de garde de CHF 100.00 à CHF 120.00 ce qui donnerait de la marge aux crèches pour augmenter les tarifs sans préjudice des bas revenus.

La réorganisation des repas a permis de les vendre au prix de revient.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, passe au vote sur les amendements. Il demande au Groupe Liste libre de clarifier son amendement. Il demande si les CHF 145'000.00 seraient répartis par moitié dans les deux fonds (bâtiments et routes) ?

**M. Daniel Salzmänn, Liste libre**, répond par l'affirmative.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, passe au vote sur l'amendement Liste libre.

**DÉCISION:** L'amendement Liste libre obtient 9 oui, 16 non et 3 abstentions. L'amendement est refusé.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, passe au vote sur l'amendement PBD-UDC.

**DÉCISION:** L'amendement PBD-UDC obtient 15 oui, 4 non et 9 abstentions. L'amendement est accepté.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande au Conseil communal s'il est possible de donner un nouveau chiffre pour le compte global suite à l'acceptation de cet amendement.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, indique que la charge de CHF 35'750.00 viendrait à être supprimée. Il propose d'enlever cette position uniquement. Le résultat de la tâche de l'eau sans tenir compte de ces CHF 35'750.00 est une perte projetée de CHF 17'315.00. Le compte général ne change pas alors que le compte global s'améliore de CHF 35'750.00.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, passe au vote sur le budget 2023, ceci point par point.

**DÉCISION:** La quotité de 2.0 (inchangée) est acceptée à l'unanimité.

**DÉCISION:** Le taux de la taxe immobilière à 1.5‰ (inchangé) est accepté à l'unanimité.

**DÉCISION:** Le budget 2023 présentant un excédent de charges de CHF 345'742.00 au compte global et un excédent de charges de CHF 70'461.00 au compte général obtient 24 oui et 4 non; il est accepté.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, clôt ce point et propose une pause de quelques minutes.

## 8. Réponse à l'interpellation 2022/01 « Résilience communale »

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, reprend la séance. Il demande à l'auteur de l'interpellation s'il est satisfait ou non de la réponse donnée par le Conseil communal.

**M. Alexandre Jolicorps, PBD-UDC**, se déclare non satisfait.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande si la discussion est demandée par le Conseil général, auquel cas il faudrait une demande de 12 membres. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

## 9. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données

### 07.0491 Protection des données

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** indique que ce rapport a été réalisé par notre fiduciaire chargée de la révision et qu'il doit être porté à la connaissance du Conseil général.

**M. Jean-Paul Mercerat, en son nom,** demande quelles mesures seront prises par le Conseil communal suite à la remarque de Soresa.

**M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal,** indique que la remarque a été prise en compte et que l'administration est en train d'établir cette liste des registres. Nous devons donner connaissance au public des registres que nous tenons à l'interne pour des questions pratiques et pour lesquels les gens pourraient s'opposer à ce que leurs données personnelles y figurent. Pour ces registres il faut en principe une base légale, ensuite il faut savoir qui est le teneur du registre, quelles données sont collectées et si ce sont des informations publiques ou dignes de protection. Des exemples sont la liste des contacts, la liste des propriétaires de chiens, le registre des testaments, les permis de construire délivrés et les dérogations accordées. Ce travail est en cours de réalisation, il sera terminé au plus tard à la fin du premier semestre 2023.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** demande s'il y a encore des questions. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

## 9. Prendre connaissance du décompte final de la rénovation de la halle de gymnastique de l'ESMA

### 08.0165 Contrôle des crédits d'engagement

Ce point, initialement prévu à l'ordre du jour, a été reporté en début de séance.

## 10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

### 01.0501 Commissions permanentes

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** donne la parole à M. Franco Villoz, Président de la CGS.

**M. Franco Villoz, Président de la CGS,** fait cette déclaration : « L'intervention de la CGS sera partagée en deux parties; nous allons faire un bref survol de notre activité durant cette législature puis nous parlerons du chantier des Vannes et du Boqueran que nous suivons. Durant cette législature nous avons dû travailler avec une hôte indésirable la COVID. Celle-ci a perturbé et entravé nos projets. Malgré tout, nous avons pu effectuer et vous présenter 4 audits avec des recommandations à nos autorités communales. Rappelez-vous : Nous demandions une plus grande rigueur dans la gestion des contrats de location et d'affermage. Nous encourageons

le Conseil communal à se concentrer sur la définition de la stratégie et la surveillance de l'administration communale plutôt que sur le management. Nous avons établi un catalogue de recommandations pour le Service social Centre Orval ; nous savons que cet audit a déclenché un processus et espérons vivement que ce service retrouve calme et sérénité. Nous avons suivi le processus tendant à la présentation d'un dossier relatif à un chantier à ouvrir. Nos recommandations pouvaient tenir dans les termes suivants: rigueur à toutes les étapes et ordres et mandats précis à l'égard des différents prestataires. Voilà pour le passé. Je profite de cette tribune pour remercier mes collègues de la CGS pour leur sérieux, leur engagement et la bonne tenue et la bonne ambiance qui ont régné durant ces 4 années.

Nous suivons actuellement le chantier des Vannes et du Boqueran. J'ai participé à la plupart des séances de chantier et je le visite régulièrement afin de voir son avancement, ses complications et aussi pour mieux comprendre ce qui peut se passer ou arriver d'imprévu et de désagréables. Le chantier ne sera pas terminé à la fin de cette législature et nous ne pourrions vous remettre un audit en bonne et due forme. Par contre, nous avons constaté les faits suivants :

- L'entreprise mandatée remplit ses obligations de personnel présent lors de tous nos contrôles.
- Les voisins sont informés des désagréments dus au chantier ; aucune plainte ne m'a été rapportée.
- Et nous relevons la qualité, le sérieux du travail et le professionnalisme de l'entreprise engagée pour ce chantier.

Le travail préparatoire du bureau d'ingénieur est indispensable pour s'éviter des mauvaises surprises et cela passe par un relevé complet de l'existant, c'est incontournable. Le chantier des Vannes est un nœud de conduites ; l'ingénieur parle d'un mikado. Les travaux préparatoires ont été poussés au centre du projet vu la multiplicité des conduites traversantes. Les mauvaises surprises ont ainsi été évitées. Aux extrémités du projet, les travaux préparatoires ont été moins poussés et... des mauvaises surprises sont survenues. Le bureau d'ingénieur aurait pu et même dû éviter ces mauvaises surprises si son travail préparatoire avait été plus abouti.

Les Services techniques de la commune sont présents lors des séances de chantier; ils apportent leur expérience, ils conseillent. Lors de l'apparition de problèmes nécessitant des décisions parfois rapides afin de ne pas retarder le chantier, l'absence des responsables de dicastères est à déplorer. Le syndrome de Chemenay comme l'appelle Pierre Michel Raetzo semble faire fuir les décideurs. Absents, on ne pourra leur reprocher de prendre des décisions trop hâtives.

Je veux bien que les employés des Services techniques sont là pour suivre le chantier de A à Z, défendre les intérêts de la commune et rapporter les faits aux conseillers concernés mais leur absence, par exemple à l'importante séance d'évaluation des soumissions, nous laisse songeurs. Nous trouvons d'autre part que l'anticipation devant les difficultés prévisibles fait trop souvent défaut. Nous estimons notamment, car la liste n'est pas exhaustive, que les questions relatives à de possibles corrections de limites avec des voisins, que des problèmes de corrections de niveau avec des parcelles voisines, que la question de la largeur de la route devraient être résolus avant que le chantier n'arrive à la hauteur du problème. C'est trop tard ! Et on doit alors agir dans l'urgence. Il faut anticiper ces problèmes connus et y trouver des solutions.

Pour terminer! Le maître de l'ouvrage doit être plus strict, plus exigeant. Nous vous rappelons l'adage: qui paie, commande! Et nous vous recommandons vivement d'y recourir et de taper au besoin fortement sur la table lorsque les objectifs ou les promesses ne sont pas tenus par les prestataires. Il n'y a absolument pas lieu de faire preuve de plus de largesse ou de compréhension parce qu'on utilise des deniers publics. On doit être plus dur, on doit être plus exigeant, on doit faire respecter les contrats, on doit exiger les prestations qui sont dues à la commune et on doit impérativement le montrer. »

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** ouvre la discussion.

**M. Marceau Brügger, PBD-UDC,** demande quels sont les dicastères concernés par ces critiques.



**M. Franco Villosz, président de la CGS,** répond qu'il s'agit des dicastères des Services techniques et des Eaux.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** demande s'il y a encore des questions. Tel n'est pas le cas. Il clôt ce point.

## 11. Rapport de la commission scolaire

### 01.0501 Commissions permanentes

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** donne la parole à M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire.

**M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire,** fait cette déclaration : « Comme bien d'autres citoyens de Valbirse, la Commission scolaire regrette le recours déposé ayant entraîné la suppression du débat public qui se voulait instructif pour que chacune et chacun puisse mettre dans l'urne un bulletin en connaissance de cause.

Nous tenons à informer la population que des déprédations et des vols ont eu lieu sur des engins parkés sous l'abri à vélos de l'école primaire à Bévillard pendant l'horaire scolaire. Nous avons proposé au Conseil communal de déplacer cet abri à vélos côté sud du bâtiment afin qu'il soit bien en vue des classes d'école et des enseignants (ce qui n'est pas le cas actuellement car il se trouve côté Birse). Notre proposition a été acceptée et cet abri devrait être déplacé en décembre. Les parents ont également été informés qu'il était important de déposer plainte s'ils étaient confrontés à des dommages ou des vols afin que la police puisse être renseignée et accomplir son travail d'investigation.

Enfin, vous aurez compris que nous sommes en fin de législature et que la Commission scolaire sous sa composition actuelle arrivera à son terme fin décembre 2022. Je tiens à remercier personnellement tous les membres qui ont œuvré au sein de cette commission pendant cette législature. Nous avons travaillé de manière constructive pour le bien de la collectivité, mettant au centre de nos discussions le bien-être des enfants. Un grand merci aussi à la directrice de l'école primaire pour son travail professionnel et à tous les enseignants. Au 1er janvier 2023 et jusqu'à l'élection de la prochaine commission et sa constitution formelle, c'est donc le responsable du dicastère des écoles qui sera à lui tout seul "commission scolaire". »

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il clôt la discussion.

## 12. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11

### 01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** donne la parole à M. Nicolas Curty, Président de la Commission d'accompagnement Chemenay 11.

**M. Nicolas Curty, Président de la Commission d'accompagnement Chemenay 11,** présente un état des lieux au moyen d'une présentation Power Point projetée à l'écran. Nicolas Curty rappelle le cahier des charges de la commission, le budget au 09.11 (un budget octroyé par le Conseil général de CHF 25'000.00, CHF 900.00 de jetons de présence comptabilisés jusqu'à

maintenant et 27 heures de secrétariat effectuées dans le cadre de l'horaire de travail). Nicolas Curty dresse la liste des séances tenues ou planifiées depuis l'entrée en fonction le 28 juin 2022. Le rythme actuel est d'environ une séance par semaine. Les activités réalisées sont : visite systématique des lieux (avec architecte), définition de tous les travaux encore à réaliser (avec architecte), analyse du stockage des produits dangereux et définition des mesures à prendre (avec Juratec SA), analyse du sinistre inondation du toit et établissement des responsabilités, analyse responsabilité ingénieur civil, suivi du cas responsabilité civile de l'architecte (le cas est ouvert), traitement des cas particuliers (rappels, garanties bancaires, etc.), établissement d'une liste exhaustive des points ouverts (>60 points), analyse des besoins des utilisateurs pour certains cas spécifiques (place de lavage, escalier ouest, sous-sol), suivi des demandes d'offres pour les travaux encore à effectuer, tenue à jour de la situation financière, information du Conseil communal (les pv des séances lui sont transmis). Nicolas Curty rappelle que la commission n'a pas de compétence formelle, elle peut préavisier des points à l'attention du Conseil communal.

Nicolas Curty informe des activités encore à réaliser : traiter et clore tous les points ouverts (>60 points), superviser le processus de demande d'offres pour les travaux encore à réaliser, établir un dossier permettant au Conseil communal d'établir une demande de crédit complémentaire (objectif de la commission : 1er semestre 2023), suivre le déroulement des travaux, suivre et préavisier la réception du bâtiment terminé.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, donne la parole à Madame Nadine Graber, conseillère communale, qui a demandé la parole.

**Mme Nadine Graber, conseillère communale**, fait cette déclaration: « S'agissant du chantier de Chemenay, il s'est agi d'un énorme chantier pour notre commune dont les utilisateurs avaient des attentes qui, malheureusement, n'avaient initialement pas été prises en compte de manière optimale. C'est ainsi que pour de multiples raisons, des dépassements sont hélas intervenus, aboutissant à la création d'une Commission d'enquête parlementaire.

Si j'ai été effectivement nommée désignée dans ce rapport, ce n'est malheureusement que quelques jours avant sa publication qu'il m'a été donné l'occasion de me prononcer sur ce rapport. C'est ainsi que j'ai fait appel à un avocat pour me conseiller, lequel a commencé par demander une libération de mon secret de fonction pour que je puisse ainsi lui permettre d'accéder non seulement au rapport, mais également aux documents sur la base desquels celui-ci a été dressé, notamment les procès-verbaux des auditions auxquelles la CEP a procédé.

Malheureusement, seule une partie des auditions nous a été remise, de sorte que mon mandataire m'a communiqué que pour pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause, il reste essentiel d'avoir tous les documents à disposition et non une partie de ceux-ci seulement. En outre, le droit d'être entendu doit en principe pouvoir s'exercer avant que la décision ne soit prise, en l'occurrence avant le dépôt du rapport final. Ici, les choses se sont passées différemment puisqu'il a été donné l'occasion de se prononcer une fois le rapport final terminé, de sorte qu'il n'est ainsi plus possible d'exercer un véritable droit d'être entendu, une fois la décision rendue, en l'occurrence une fois le rapport final présenté. Par conséquent, l'exercice du droit d'être entendu apparaissant ainsi vicié, mon avocat a estimé qu'à ce stade il n'y avait plus lieu de fournir un avis sur le rapport final déjà présenté.

De mon côté, je dois quand même observer que sur le chantier en question, il y avait pratiquement à chaque séance de chantier deux personnes présentes du Conseil communal, à savoir moi-même et Monsieur Mohni lequel a certainement lui aussi pu constater à quel point sous la pression du temps notamment, mais aussi des impératifs techniques du chantier, certaines dépenses ont dû être validées dans l'urgence afin d'éviter des dommages supplémentaires, également pour ne pas bloquer l'avancée des travaux.

Tout ce que j'ai fait, je l'ai toujours fait dans un esprit constructif, à savoir pour éviter autant que possible des problèmes supplémentaires ultérieurs découlant, par exemple, de choix de base inappropriés, d'éviter autant que possible de se retrouver devant un ouvrage inadapté ou en-

core aux normes techniques défaillantes. En outre, n'ayant aucun lien avec les entreprises concernées, à aucun moment je n'ai eu le moindre intérêt personnel dans les choix effectués à quelque titre que ce soit. Il reste à constater que la direction du maître d'ouvrage est un métier pour lequel nous ne recevons aucune formation en tant que conseiller communal et que cela pose de nombreuses questions, notamment sur l'engagement d'un professionnel pour un tel travail, de même que sur les limites d'un exécutif de milice. »

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt ce point.

## 13. Informations du Conseil communal

### 01.0465 Echéancier, affaire en suspens

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale.

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale**, donne une information au sujet de la direction du SSCO. Elle fait cette déclaration : « A la suite de l'enquête de la Commission de gestion sous forme de sondage de satisfaction, le Conseil communal a décidé de procéder à un audit externe réalisé par un professionnel. Récemment, la CGS a eu l'occasion de rencontrer l'auditeur, Monsieur Marius Gasser, et moi-même afin de lui donner un retour sur les résultats de l'audit. Je ne vais pas refaire le tour complet des résultats dans les détails, je vous laisse voir avec vos groupes respectifs ou directement avec la CGS.

Nous avons rendu attentive la CGS que le sondage qu'elle a réalisé en début d'année a passablement perturbé le personnel du SSCO qui ne s'est pas forcément retrouvé dans les conclusions. L'audit a permis à ces personnes de s'exprimer dans un cadre sécurisant et adapté. Le sondage a plutôt mis de l'huile sur le feu dans un contexte déjà très explosif du SSCO.

Dans les grandes lignes, l'audit a été un outil fort utile au Conseil communal et à la direction du SSCO qui s'est remise en question et s'est montrée ouverte au changement. Il a permis de mettre à jour des dysfonctionnements au niveau de l'organisation structurelle du service, des problèmes de communication entre la direction et le personnel, certains dysfonctionnements au niveau du personnel (conflits, clivage d'équipe) et une mauvaise communication entre le SSCO et le service RH de la commune.

Des recommandations ont été données à la fin de l'audit, que le Conseil communal a décidé de suivre. Une d'elle consistait à une régionalisation des services sociaux. Bien entendu, même si cette solution semble idéale, cela ne dépend pas que du SSCO et il nous semble encore prématuré de l'envisager. Partant du principe qu'il n'est pas impossible que cela se fasse un jour, le Conseil communal a décidé de partir sur un modèle qui consiste à une plus grande autonomisation du SSCO, notamment en matière RH.

D'autre part, l'auditeur a proposé de mettre en place un système de valeurs réalisé par le personnel lui-même et le superviseur ainsi qu'un coaching de direction. Pour ce faire, le Conseil communal a mandaté M. Marius Gasser.

Fin septembre, le directeur du SSCO a donné sa démission pour la fin de l'année. Celle-ci est arrivée au moment où M. Gasser devait nous transmettre ses propositions de travail. Il a été nécessaire de rebondir rapidement afin de ne pas laisser le personnel dans l'incertitude dans une période de « reconstruction du service ».

Une solution intérim a été trouvée pour remplacer le directeur. Elle nous a paru pertinente vu la situation encore fragile du SSCO. En effet, nous avons signé un mandat depuis janvier 2023 à juin 2024 avec Monsieur Marius Gasser à titre d'indépendant. Il aura 18 mois pour réaliser les préconisations de l'audit et il assumera la direction générale du SSCO à 50% en collaboration

avec l'adjointe de direction actuelle, Madame Joëlle Paupe. Madame Paupe s'occupera de la direction opérationnelle.

Afin d'améliorer l'organisation du service, dès janvier, chaque secteur (aide sociale, curatelle adulte, curatelle enfant et secrétariat) aura une cheffe de secteur que nous nommerons en décembre. M. Marius Gasser a aussi la mission de nous aider à trouver la meilleure solution pour la direction. En juin 2024, la direction doit être opérationnelle. »

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale,** donne une information au sujet de la crèche. Elle fait cette déclaration : « La semaine passée, nous avons organisé une séance d'information pour les parents ayant des enfants à la crèche. Les objectifs de cette séance étaient de communiquer sur la nouvelle ordonnance cantonale pour les crèches, l'augmentation du personnel qualifié, l'externalisation des repas et de donner aux parents les résultats de l'inspection que nous avons eue en août de l'Office de l'intégration et de l'action sociale. Régulièrement, des rumeurs circulent autour de la crèche avec parfois des critiques qui nous reviennent aux oreilles. L'information me paraissait être la meilleure solution pour calmer les rumeurs. Malheureusement, seule une dizaine de familles étaient présentes sur 45.

Néanmoins, le personnel, y compris communal pour la gestion des bons de garde, la direction et les autorités ont été vivement remerciés par les parents présents qui se sont montrés très reconnaissants et satisfaits des prestations offertes et ont compris notre position parfois inconfortable vis-à-vis des exigences cantonales. Quant à l'inspection cantonale, elle a démontré que notre crèche fonctionne bien avec une impression générale que les enfants s'y sentent bien et que les bases pour un développement sain et adapté à leurs âges sont réunies. Au niveau de la sécurité exigée, nous sommes en train de poser une barrière autour du bâtiment qui avait été budgétée pour 2022. Nous devons également sécuriser les fenêtres. Je tiens ici à remercier tout le personnel de la crèche ainsi que la direction pour son investissement auprès de nos enfants. »

**M. André Rothenbühler, conseiller communal,** donne une information au sujet du Bikepark. M. André Rothenbühler explique qu'il intervient ce soir au nom de M. Pierre-Michel Raetzo, absent. Il lit un texte que lui a remis Pierre-Michel Raetzo : « Le projet du Bikepark a super bien progressé. Les travaux extérieurs sont bien avancés pour 2022, les pistes sont terminées. L'arrivée, la montée ainsi que le départ du téléski sont prêts à recevoir des cyclistes ou des skieurs si nous avons la chance d'avoir de la neige cet hiver. Une équipe est encore en travaux pour la rénovation de la buvette. Cette dernière sera prête pour cet hiver. La place au nord des cabanes du téléski est en gravier sur 10 m de largeur afin de garantir un espace propre durant toute l'année.

Dès le retour des beaux jours, printemps 2023, un coup de frais va être redonné aux pistes suite aux dégâts de l'hiver. Il s'agira aussi de semer les bords des pistes, mettre en place des barrières pour délimiter les pistes ainsi qu'installer le système d'attaches pour tracter les cyclistes avec le téléski.

Pour la cabane où se trouve la technique du téléski l'association a trouvé 2 sponsors qui vont financer la remise en état de cette dernière. Malheureusement il ne sera probablement pas possible de réaliser ces travaux avant Noël. Les modifications et remise en état ne nécessitent pas de demande de permis complémentaire selon discussion sur place avec l'administration communale en charge. L'association, avec la collaboration de la commune, va faire une demande complémentaire au permis pour installer des WC fixes, montage d'un panneau de bienvenue avec l'explicatif des pistes ainsi que l'installation d'une place pour rincer les vélos.

En ce qui concerne le fonctionnement été-hiver, voici les prochaines étapes : terminer la rénovation du téléski avec une validation prochaine par l'autorité compétente (date fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2022) ; signer une convention entre la commune et le ski-club ; signer une convention tripartite qui définira précisément les responsabilités et attributions de chacune des parties.

A noter que le ski-club a entrepris une recherche de bénévoles avec un succès certain puisqu'une grosse vingtaine de personnes ont répondu favorablement et entament la formation 1<sup>er</sup> secours nécessaire à cette fonction. Cinq enseignants de l'école primaire sont engagés, leur permettant aussi d'utiliser l'installation avec les classes d'école. Le télé-bob, lui, sera en fonction et la mise en place est garantie par les employés communaux. L'ensemble des partenaires de ce projet, la commune, l'association Bikepark et le ski-club sont ouverts à une collaboration saine dans un but particulièrement constructif. »

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** donne une information au sujet du recours en lien avec la votation du 27 novembre. Le Maire fait cette déclaration : « Suite au dépôt d'un recours relatif à des actes préparatoires en lien avec la votation communale du 27 novembre 2022 (donc le crédit de 13'000'000), la Préfecture a remis à la commune une première ordonnance qui mentionne au point 3 de ses conclusions que : "Le recours ayant effet suspensif, cela implique que la décision attaquée ne peut être exécutée, à savoir que les deux séances d'information qui étaient fixées au samedi 29 octobre et mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022, telles que décrites dans la publication du 12 octobre 2022, ne sauraient avoir lieu, de même la publication de la Foire aux questions sur le site internet de la Commune ne peut être effectuée." Le Conseil communal n'a ainsi pas eu d'autres choix que d'annuler les séances d'information et de renoncer à la publication de la Foire aux questions.

Suite à cela, la Préfecture a remis une nouvelle ordonnance par laquelle elle envisage de rayer cette affaire du rôle, sans percevoir de frais, ni allouer de dépens ou d'indemnités de partie, étant donné que ce recours est devenu sans objet. Le Conseil communal a la possibilité de faire parvenir ses éventuelles observations jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2022. »

M. Jacques-Henri Jufer précise être dans le domaine communal depuis des années ; il n'aurait jamais imaginé un tel cas de figure. Selon lui, il faudrait une décision pour pouvoir faire un recours. Si le Conseil communal avait su, il aurait fait le maximum pour que ces séances d'information se fassent en dehors de la procédure. Dans de nombreuses communes les séances d'information se passent deux à trois semaines avant la date de votation. La commune aurait pu faire le forcing, mais si nous l'avions fait, peu importe l'issue de ce week-end, le résultat aurait été attaqué. Il n'aurait pas été pensable qu'un oui soit invalidé parce que le Conseil communal avait fait le forcing pour des séances d'information et n'avait pas suivi l'ordonnance de la Préfecture. Pour l'avenir, il faudra faire les séances d'information avant que la procédure de vote soit arrêtée. Le Conseil regrette cela, on peut parler d'un défaut de démocratie. Ces séances d'information permettent aux gens de se forger une opinion dans un sens ou dans l'autre. Le Maire dit il y a des gens plus procéduriers que lui.

**M. Franco Viloz, en son nom,** demande depuis sa place quelle base légale a été avancée par le recourant pour attaquer ces séances d'information. Il demande si on ne peut pas exiger de la Préfecture qu'elle rende une décision pour savoir si ce recours était effectivement valable.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** répond que le recours est basé sur des arrêts du Tribunal fédéral. Il informe qu'un journaliste du Quotidien jurassien a interrogé M. Mahon, spécialiste en droit constitutionnel; ce dernier estimait que tout n'était pas clair sur les questions soulevées. Le Conseil communal aurait pu se dire que c'est une question d'interprétation, mais il n'a pas voulu prendre le risque. La TSR s'est emparée du sujet car d'autres communes sont concernées par la thématique de l'importance des procédures judiciaires.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** dit avoir reçu une demande de prise de parole de Mme Nadine Graber, conseillère communale.

**Mme Nadine Graber, conseillère communale**, fait cette déclaration : « Par la présente, je désire prendre congé de vous, car tout comme cette année 2022 touche à sa fin, la fin de mon mandat s'achève en décembre. Pendant 8 ans j'ai eu l'occasion de vivre beaucoup de choses très intéressantes ; permettez-moi de faire un rapide retour sur ces deux mandats qui m'ont occupée depuis la fusion des 3 communes.

En effet en 2014 j'ai adhéré au groupe de la Liste Libre, puis j'ai été élue au Conseil général. A l'identique de cette nouvelle commune qui venait de naître, les différents membres devaient petit à petit apprendre à fonctionner avec cette nouvelle entité et ce n'était pas toujours très facile. Pour ma part j'ai remplacé Jacques-Henri Jufer en tant que présidente de la Liste libre et j'ai également fait partie de la Commission de gestion et de surveillance. D'un naturel curieux mais timide, et avec ma soif de toujours vouloir apprendre, j'ai endossé ces deux rôles pendant ma première législature au Conseil général. Puis, en 2018, j'ai été élue au Conseil communal, je me suis engagée dans le dicastère de l'infrastructure, des sapeurs-pompiers et de la protection civile. Mon premier dossier en 2019 fut l'aménagement d'un espace ludique autour de la piscine, avec un terrain pour le vélo trial et un terrain de beach-volley. Puis il y a eu la rénovation de la Salle communale de Malleray, la rénovation du bâtiment des sapeurs-pompiers et des travaux publics et dernièrement la rénovation du bureau communal.

Engagée à raison d'un soi-disant 20%, je peux dire aujourd'hui que ce poste au Conseil communal est chronophage, il m'a bien occupée, car j'avais à cœur de suivre tous mes dossiers du début à la fin. Je ne regrette rien, car tout ce que j'ai fait ce fut avec un engagement consciencieux et respectueux envers toutes les personnes que j'ai eu l'occasion de côtoyer durant mes deux mandats. Pour terminer, je tiens encore à féliciter les nouveaux membres qui ont été élus et leur souhaite tout le meilleur pour la nouvelle législature. Un merci particulier à Monsieur le Maire, Jacques-Henri Jufer, pour son soutien à mon égard et surtout pour son impartialité au sein du Conseil communal et envers tous ses membres. Je lui souhaite également tout le meilleur. A chacun-e de vous merci pour tout ce que vous m'avez apporté. Et j'en profite pour vous présenter à toutes et tous mes meilleurs vœux de fin d'année. »

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, clôt ce point.

## 14. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30 32)

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, indique avoir reçu une motion en début de séance. Il donne la parole à M. Alexandre Jolicorps, PBD-UDC.

**M. Alexandre Jolicorps, PBD-UDC**, informe avoir déposé une motion intitulée « Mise en place de commissions de dicastères ». Cette motion demande au Conseil communal l'établissement d'un règlement et la mise en œuvre d'une ordonnance pour la mise en place de commissions, entre autres celles nécessaires au soutien des différents dicastères du Conseil communal sous forme permanente. M. Alexandre Jolicorps lit le développement de cette motion. Celle-ci sera envoyée aux membres du Conseil général et publiée sur le site de la commune.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, clôt ce point.

## 15. Questions orales

### 01.0331 Propositions

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, donne la parole à M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants.

**M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants**, pose cette question : « Nous constatons dans la Feuille officielle du 16 novembre que les services communaux ont été sollicités pour publier une modification de l'ordonnance d'organisation incluant une refonte importante de l'organisation des différents dicastères. Notre surprise a été d'apprendre que les nouveaux élus de la prochaine législature du Conseil communal n'ont pas été intégrés à cette démarche. J'espère sincèrement que cette action n'est pas un dernier coup d'éclat ou provocation du Conseil communal à la fin d'une législature.

Le Groupe PLR et sympathisants est convaincu que nous devons améliorer les relations entre le Conseil communal et le Conseil général et nous y travaillons activement. Malheureusement ce remaniement de dernière minute nous semble aller à l'encontre de cette amélioration. Est-ce que le Conseil communal peut nous expliquer les raisons de faire un remaniement des dicastères en fin de législature et ceci, à notre surprise, sans intégrer à la démarche les nouveaux élus ? »

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, fait cette déclaration : « Pour rappel, l'article 65 du Règlement d'organisation mentionne que le Conseil communal arrête une ordonnance sur l'organisation de l'administration qui règle notamment l'organisation des départements du Conseil communal. Donc, la définition des dicastères est de la compétence exclusive du Conseil communal.

Cette organisation, ou réorganisation, peut se faire à n'importe quel moment. Rien n'est figé. Bien que le Conseil communal ait pris cette décision maintenant, des réflexions ont été faites depuis un certain temps déjà. Le Conseil communal n'avait nullement l'intention d'écarter ses deux futurs nouveaux membres, mais bien d'avoir une organisation fonctionnelle dès le début de la législature qui tienne compte de l'expérience des membres actuels et d'une juste répartition de la charge de travail entre les différents dicastères. C'est l'unique raison de cette réorganisation. »

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande à M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants**, se déclare satisfait de la réponse.

**M. Marc Utermann, à titre personnel**, pose cette question au sujet de la promotion de la récolte de l'eau de pluie : « Je reviens à ma question écrite du 19.10.2020 sur ce sujet, à laquelle j'avais obtenu une réponse en janvier 2021 m'indiquant que plusieurs réflexions étaient en cours, dont notamment déjà une éventuelle prime d'encouragement. Presque deux ans plus tard, plusieurs membres du Conseil général posaient la même question dans une interpellation déposée en septembre 2022 et la réponse que nous avons eue tout à l'heure indiquait qu'un groupe de travail planchait sur le dossier et qu'une subvention unique était envisagée.

On a planché sur le sujet, je n'ai aucun doute, mais après 4 ans je n'ai pas connaissance de propositions concrètes mises en pratique – ou alors elles m'ont échappées et je m'en excuse – tout en rappelant que ce point de récolte de l'eau de pluie figurait dans les priorités du pro-

gramme de législation 2019-2022 qui nous ont été données au printemps 2019. La prime d'encouragement était déjà à l'étude en janvier 2021. Au terme de cette législation, dans ce domaine de récupération de l'eau pluviale, je reste sur ma faim.

Qui composait ce groupe de travail ? Combien de fois ce groupe spécifique s'est réuni durant la législation et pourquoi dans cette priorité de législation n'est-on pas arrivé en quatre ans à une proposition concrète communiquée aux citoyens ? »

**M. Stève Blaesi, conseiller communal,** répond que la question de M. Marc Utermann à l'époque avait engendré d'autres questions, qui ont été étudiées par le groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises. Celui-ci est composé des financiers, du service technique et du conseiller communal. Dans ce cadre, il a été examiné ce qu'il était possible de faire avec l'eau pluviale. L'idée est d'encourager la récolte d'eau pluviale, mais le groupe de travail a mis le doigt sur plusieurs autres points : des compteurs de chantiers figurant dans un règlement ne sont plus d'actualité, des conventions avec les agriculteurs ou des particuliers qui prennent de l'eau aux hydrantes qui sont à revoir, etc. Pour la récolte d'eau pluviale, le groupe de travail a mis sur la table quel encouragement la commune pouvait donner, comment elle peut le faire en matière de sécurité, etc. Le groupe a aussi découvert que des entreprises prélevaient de l'eau de rinçage. Tous ces petits points sont sur la table et le groupe arrive gentiment au bout.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** demande à M. Marc Utermann s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Marc Utermann, à titre personnel,** se déclare satisfait de la réponse mais elle entraîne beaucoup de questions qu'il posera lors de la prochaine législation.

**M. Marc Utermann, à titre personnel,** pose cette question : « Le règlement sur le fonds de fusion stipule que des dépenses peuvent être portées en diminution du fonds, notamment pour des travaux relevant (...) d'un projet de nouveau bâtiment destiné à satisfaire les besoins de la population. Puis-je comprendre que les CHF 980'000.00 figurant dans ce fonds pourraient servir en tout ou partie à aider au financement d'un nouveau bâtiment scolaire par exemple ? »

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** répond que, selon le règlement sur le fonds de fusion, sur décision du Conseil général les dépenses suivantes seront portées en diminution du fonds : dépenses extraordinaires qui découlent directement des travaux de mise en œuvre de la commune de Valbirse ; dépenses découlant d'un nouveau projet de fusion dans un périmètre plus large ; investissements ou travaux extraordinaires qui contribuent au rayonnement de Valbirse ; travaux relevant de l'étude ou d'un projet de nouveau bâtiment destiné à satisfaire les besoins de la population. Selon son interprétation, le Maire indique qu'on ne peut prendre que les charges liées à l'investissement pour un nouveau bâtiment, donc l'amortissement par exemple. Et inscrire, année après année, le montant que l'on souhaite prélever pour l'amortissement. Ce serait donc possible d'un point de vue technique. Mais c'est bien le Conseil général qui serait compétent.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** demande à M. Marc Utermann s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Marc Utermann, à titre personnel,** se déclare satisfait.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** indique qu'il n'y a plus de question orale. Le Président constate que l'ordre du jour est terminé. Il rappelle que cette séance était la dernière de l'année et de la législation, en tout 18 séances marquées par la pandémie. Il indique que le Bureau du Conseil général souhaite que les élus sortants soient remerciés pour leur engagement en faveur de la collectivité publique. Le Bureau a décidé de remettre une petite attention aux membres



du Conseil communal et du Conseil général qui ne seront plus présents l'année prochaine. Le Président invite ces personnes à s'avancer et le 2<sup>e</sup> Vice-président, M. Josian Furer, remet le même cadeau, une bouteille de vin, à chacune et chacun. Il s'agit de Nadine Graber et d'André Rottenbühler pour le Conseil communal, de Sébastien Blanchard, Marceau Brügger, João Dias de Campos, Alexandre Jolicorps, Bastian Mathez, Jean-Paul Mercerat, Steve Morand, Daniel Salzmann et Margaux Viloz pour le Conseil général.

Le Président rappelle le souper du Conseil général le 24 février 2023 pour les membres du CG et du CC 2022. Il rappelle la séance d'information pour les membres du Conseil général 2023-2026 du 28 novembre 2022, la prochaine séance du Conseil général le 16 janvier 2023. Le Président invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié à la fin de la séance, il remercie Christine Schindler pour la préparation de l'agape et lui remet aussi une bouteille.

**M. Josian Furer, 2<sup>e</sup> Vice-président,** remercie au nom du Bureau et plus largement du Conseil général M. Jean-Charles Noirjean pour cette année de présidence. C'est une fonction exigeante pour laquelle il faut maîtriser le règlement, apprécier et diriger les débats. Il relève que le Président a très bien relevé ce challenge et il le remercie. M. Josian Furer remet une bouteille au Président.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** note que cette année de présidence a été captivante pour sa part avec notamment l'approbation de la modification du règlement du Conseil général, le préavis favorable à l'attention du corps électoral au sujet des bâtiments scolaires. A titre personnel, le Président a un regret au niveau du calendrier, à savoir que cette votation ait lieu avant que le crédit complémentaire de Chemenay 11 soit connu. Il y a également eu le rapport de la CEP Chemenay 11 et la création de la commission d'accompagnement. Le Président rappelle qu'il quittera sa fonction au Bureau, comme ses collègues, au 31 décembre. Le Bureau devra se reconstituer lors de la première séance de 2023. La présidence sera assurée par le doyen du Conseil général, jusqu'à l'élection du nouveau président. Le Président remercie Michael Bassin, secrétaire adjoint, pour son travail tout au long de l'année ainsi que ses collègues du Bureau et tous les membres du Conseil général. Il souhaite une bonne fin de soirée à tout le monde et clôt la séance.

*Séance levée à 23h01*

#### **AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE**

Le Président :                      Le Secrétaire :                      Le Secrétaire PV :

Jean-Charles Noirjean    Thierry Lenweiter                      Michael Bassin

The coat of arms of the Commune de Valbirse is a shield divided into four quarters. The top-left quarter is white. The top-right quarter is light blue and contains three yellow five-pointed stars arranged vertically. The bottom-left quarter is white and features three wavy blue lines representing water. The bottom-right quarter is light blue and contains three green leaves arranged vertically. The text 'Commune de Valbirse' is written across the middle of the shield in a bold, black, sans-serif font.

**Commune de Valbirse**

**Budget 2023**

# Proposition du conseil communal

(page 37ss du rapport préliminaire)

- Approbation de la quotité d'impôt: 2.0
- Approbation du taux de la taxe immobilière: 1.5 ‰ de la valeur officielle
- Approbation du budget 2023:
  - Compte général : CHF 70'461.00
  - FS (EP, EU, DEC, SD) : CHF 311'031.00
  - Compte global : CHF 381'492.00

# Compte général

	<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Différence</b>
<b>Charges:</b>	<b>31'582'738.00</b>	<b>28'924'746.00</b>	<b>2'657'992.00</b>
<b>Revenus:</b>	<b>31'512'277.00</b>	<b>28'434'588.00</b>	<b>3'077'689.00</b>
<b>Différence avec budget 2022 :</b>			<b>419'697.00</b>
<b>Différences les plus importantes (groupes de matières) :</b>			
• 3130 : Crèche, traiteur pour repas			48'000.00
• 3406 : Intérêts			83'000.00
• 3611 : Compensation des CH aide sociale			85'225.00
• 3612 : Mesures pédagogiques particulières			91'150.00
• 3893 : FS « entretien des bâtiments »			300'000.00
• 4000 : Impôts sur le revenu PP			140'000.00
• 462 : Péréquation financière			242'900.00

# 0 Administration générale

**Budget 2023**  
**Charges nettes**

**Budget 2022**  
**Charges nettes**

**Comptes 2021**  
**Charges nettes**

**CHF 1'610'620.00**

**CHF 1'548'526.00**

**CHF 1'437'892.54**

**Différence avec budget 2022**

**CHF**

**62'094.00**

**Raisons :**

- **0110.3: Indemnités et jetons de présence** CHF 6'000.--
- **0110.3: Mat. de vote, mise sous enveloppes** CHF 5'500.--
- **0220.3: Salaires et assurances sociales (+2%)** CHF 26'355.--
- **0220.3: Trait. documents fiscaux par canton** CHF 9'000.--
- **0290.4: Location AJR (Grand-Rue 54)** CHF 18'000.--

# 1 Ordre et sécurité publique, défense

<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Comptes 2021</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>Revenus nets</b>	<b>Revenus nets</b>
<b>CHF 101'009.00</b>	<b>CHF 121'132.00</b>	<b>CHF 55'665.17</b>
<b>Différence avec budget 2022</b>	<b>CHF</b>	<b>20'123.00</b>
<b>Raisons :</b>		
• <b>1110.3: Forfait intervent. police cantonale</b>	<b>CHF</b>	<b>6'911.--</b>
• <b>1400.4: Emoluments administratifs</b>	<b>CHF</b>	<b>25'000.--</b>
• <b>1620.3: Amort. suppl.bâtiment «Chemenay»</b>	<b>CHF</b>	<b>11'750.--</b>

# 2 Formation

**Budget 2023**  
**Charges nettes**

**CHF 3'829'726.00**

**Budget 2022**  
**Charges nettes**

**CHF 4'015'952.00**

**Comptes 2021**  
**Charges nettes**

**CHF 3'774'956.50**

**Différence avec budget 2022**

**CHF 186'226.00**

**Raisons :**

- **2110.4: Ecolages EE pour élèves externes** CHF 22'200.--
- **2120.3: Cercle OMPP, Tavannes** CHF 91'150.--
- **2130.3: Budget école secondaire** CHF 23'228.--
- **2170.3: Report attribution FS bâtiments** CHF 300'000.--
- **2195.3: Transport d'élèves (Car Postal)** CHF 11'000.--

# 3 Culture, sports et loisirs, Eglises

Budget 2023 Charges nettes	Budget 2022 Charges nettes	Comptes 2021 Charges nettes
CHF 456'911.00	CHF 447'706.00	CHF 502'306.27

- **Différence avec budget 2022** CHF **9'205.00**

## Raisons :

- **3910.3: Trav. Imputés TP pour manifest.** CHF 20'000.--
- **3411.3: Subv. Soc. sportives, fête du sport** CHF 19'000.--
- **3412 : Téléski** CHF 4'100.--
- **3421.3: Report attrib. FS « places de jeux »** CHF 35'000.--



# 4 Santé

**Budget 2023  
Charges nettes**

**CHF 26'975.00**

**Budget 2022  
Charges nettes**

**CHF 31'675.00**

**Comptes 2021  
Charges nettes**

**CHF 20'611.85**

**Différence avec budget 2022**

**CHF**

**4'700.00**

**Raisons :**

- **4320.3: Défibrillateurs, maint. et formation** CHF 1'700.--
- **4331.3: Service dentaire scolaire** CHF 6'000.--

# 5 Sécurité sociale

**Budget 2023**  
**Charges nettes**

**CHF 3'717'995.00**

**Budget 2022**  
**Charges nettes**

**CHF 3'670'221.00**

**Comptes 2021**  
**Charges nettes**

**CHF 3'333'930.80**

**Différence avec budget 2022**

**CHF**

**47'774.00**

**Raisons :**

- **5450.3: Bons de garde yc travaux admin.** CHF 32'300.--
- **5451.3: Salaires crèche (personnel spécialisé)** CHF 101'200.--
- **5799.3: Compensation des CH aide sociale** CHF 85'225.--

# 6 Transports et télécommunications

Budget 2023  
Charges nettes

Budget 2022  
Charges nettes

Comptes 2021  
Charges nettes

CHF 1'078'260.00

CHF 1'120'674.00

CHF 1'017'445.32

Différence avec budget 2022

CHF

42'414.00

Raisons :

- 6150.3: Fournitures et matériel expl. TP CHF 12'000.--
- 6150.3: Entretien courant des routes CHF 40'000.--
- **6220: Mobility** CHF **18'000.--**
- 6291.3: Subventions transports publics CHF 15'960.--

# 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Budget 2023 Charges nettes	Budget 2022 Charges nettes	Comptes 2021 Charges nettes
CHF 185'385.00	CHF 167'292.00	CHF 148'755.30

**Différence avec budget 2022** CHF **18'093.00**

*Infos:*

<i>Alimentation en eau (perte projetée)</i>	CHF	53'065.--
<i>Traitement des eaux usées (perte projetée)</i>	CHF	102'250.--
<i>Gestion des déchets (perte projetée)</i>	CHF	84'955.--

**Raisons :**

- 7410.3: Entretien des berges de la Birse** CHF **20'000.--**

# 8 Economie publique

**Budget 2023  
Revenus nets**

**CHF 86'146.00**

**Budget 2022  
Revenus nets**

**CHF 80'446.00**

**Comptes 2021  
Revenus nets**

**CHF 114'354.64**

**Différence avec budget 2022**

**CHF 5'700.00**

**Raisons :**

- 8202.4: Vente de bois**

**CHF 10'200.--**

# 9 Finances et impôts

**Budget 2023**  
**Revenus nets**

**CHF 10'920.735.00**

**Budget 2022**  
**Revenus nets**

**CHF 11'042'732.00**

**Comptes 2021**  
**Revenus nets**

**CHF 10'177'209.11**

**Différence avec budget 2022**

**CHF 121'997.00**

**Raisons :**

- **9100.4: Impôts PP** CHF 140'710.--
- **9102.4: Taxes immobilières** CHF 20'000.--
- **9300.3/4: Péréquation financière** CHF 242'959.--
- **9610.3: Intérêts passifs** CHF 68'800.--
- **9610.4: Intérêts moratoires** CHF 35'000.--
- **9990.9: Résultat (excédent de charges)** CHF 419'697.--

# 9 Finances et impôts

## Quelques chiffres...

Désignation	Budget 2023	Comptes 2022 (provisoires)	Budget 2022	Comptes 2021
Impôts sur le revenu PP (année courante)	7 204 140.00	7 040 000.00	7 113 450.00	6 882 098.20
Impôts sur le revenu PP (années antérieures)	250 000.00	120 032.30	200 000.00	-60 037.20
Partages d'impôts PP (en faveur Valbirse)	100 000.00	86 944.90	120 000.00	83 575.60
Partages d'impôts PP (à charge Valbirse)	-105 000.00	-101 471.60	-125 000.00	-94 203.70
Impôts sur le bénéfice PM	155 000.00	316 908.05	150 000.00	290 913.55
Partages d'impôts PM (en faveur Valbirse)	82 000.00	99 296.70	82 000.00	57 497.50
Partages d'impôts PM (à charge Valbirse)	-15 150.00	-25 455.80	-10 500.00	-14 242.10
Impôts sur les gains immobiliers	350 000.00	411 189.40	300 000.00	68 207.05
Taxations spéciales	250 000.00	300 114.60	300 000.00	208 939.60
<b>Totaux</b>	<b>8 270 990.00</b>	<b>8 247 558.55</b>	<b>8 129 950.00</b>	<b>7 422 748.50</b>
<b>Différences :</b>	<b>23 431.45</b>	<b>117 608.55</b>	<b>707 201.50</b>	

# RECAPITULATION

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	30 247 102.00	29 865 610.00
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>-381 492.00</b>	
Compte général	CHF	27 397 666.00	27 327 205.00
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>-70 461.00</b>	
FS "alimentation en eau"	CHF	1 064 015.00	1 010 950.00
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>-53 065.00</b>	
FS "traitement des eaux usées"	CHF	1 043 575.00	941 325.00
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>-102 250.00</b>	
FS "gestion des déchets"	CHF	487 955.00	403 000.00
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>-84 955.00</b>	
FS "service du feu"	CHF	253 891.00	183 130.00
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>-70 761.00</b>	



## Résultats à partir de l'année 2016

<b>Désignation</b>	<i>Comptes</i>						<i>Budgets</i>	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Compte global</b>	69 758	-148 419	127 772	149 282	1 009 444	-392 020	-489 793	-381 492
<b>Compte général</b>	61 473	0	0	0	739 114	-517 634	-490 158	-70 461
<b>FS "alimentation en eau"</b>	-4 680	-54 944	-2 842	40 554	124 333	69 976	41 045	-53 065
<b>FS "traitement des eaux usées"</b>	-34 234	-130 493	84 281	41 247	64 327	27 468	9 510	-102 250
<b>FS "gestion des déchets"</b>	20 532	7 950	36 599	24 015	29 668	38 411	9 916	-84 955
<b>FS "service du feu"</b>	26 666	29 069	9 734	43 465	52 002	-10 241	-60 106	-70 761
<b>Fortune *</b>	3 640 653	3 640 653	4 213 200	4 985 060	5 724 175	5 206 541		

\* Excédent du bilan + réserve de politique financière

## Investissements 2023

Investissements	Crédit voté	Dépenses	Recettes	Totaux
<b><u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u></b>				<b>670 000.00</b>
Viabilisation les Côtes, Bévillard	<b>498 000.00</b>	200 000.00		
Zone 30 km/h (Malleray sud) yc passerelle à la rue du Pont		470 000.00		
<b><u>1404 Terrains bâtis</u></b>				<b>440 000.00</b>
Places de parc attenantes au bâtiment de la Pci (Chemelay)		190 000.00		
Nouvelle école primaire (1H-4H) et rénovations écoles existantes		200 000.00		
Remise en état de la cabane du téléski		50 000.00		
<b><u>1406 Biens mobiliers</u></b>				<b>0.00</b>
<b><u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u></b>				<b>346 000.00</b>
Viabilisation les Côtes à Bévillard	<b>191 000.00</b>	6 000.00		
Réfection du système UV réservoir inférieur, Bévillard		100 000.00		
Remplacement de la ventilation au réservoir SECTA I		90 000.00		
Remplacement de l'appareillage électrique à la station de pompage	<b>145 000.00</b>	150 000.00		
<b><u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées "</u></b>				<b>6 000.00</b>
Viabilisation les Côtes à Bévillard	<b>131 000.00</b>	6 000.00		
<b>Total investissements :</b>				<b>1 462 000.00</b>
- dont ceux à charge du compte général				1 110 000.00
- dont ceux à charge des services autofinancés				352 000.00

en milliers de francs

	R 2020	R 2021	V 2022	P 2023	P 2024	P 2025	P 2026	P 2027	P 2028	P 2029	P 2030	P 2031	P 2032
<b>Clôture du compte de fonctionnement</b>													
Total des charges	30 195	31 144	28 925	31 470	31 749	32 372	32 775	33 031	33 294	33 591	33 778	33 921	34 120
Total des revenus	30 934	30 626	28 435	31 397	32 265	32 878	33 160	33 156	33 046	33 361	33 479	33 793	33 917
Excédent de revenus	739	0	0	0	516	506	385	125	0	0	0	0	0
Excédent de charges	0	518	490	73	0	0	0	0	247	230	299	127	203
<b>Clôture du compte d'investissements</b>													
Total des dépenses reportées au bilan	1 855	4 479	9 961	1 462	5 593	9 082	2 888	1 266	1 034	797	900	100	500
Total des recettes reportées au bilan	905	724	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements nets	950	3 755	9 961	1 462	5 593	9 082	2 888	1 266	1 034	797	900	100	500
Excédent de recettes du CI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Financement</b>													
Report des investissements nets	950	3 755	9 961	1 462	5 593	9 082	2 888	1 266	1 034	797	900	100	500
Report de excédent de recettes du CI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	589	438	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations harmonisées sur le PA (331)	709	677	664	688	748	1 104	1 276	1 341	1 357	1 373	1 370	1 324	1 327
Dépréciations effectuées sur le PA (332)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Dépréciations du découvert au bilan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent de charges	0	518	490	73	0	0	0	0	247	230	299	127	203
Excédent de revenus	739	0	0	0	516	506	385	125	0	0	0	0	0
Attributions aux financements spéciaux (380)	288	756	603	566	566	566	566	566	566	566	566	566	566
Prélèvements sur les financements spéciaux (480)	-270	-126	0	234	234	264	286	308	334	354	378	394	409
Découvert de financement	0	2 270	9 177	508	3 991	7 163	940	0	0	0	0	0	0
Excédent de financement	1 652	0	0	0	0	0	0	464	314	565	365	1 275	788
<b>Modification du capital</b>													
Report du découvert de financement	0	2 270	9 177	508	3 991	7 163	940	0	0	0	0	0	0
Report de l'excédent de financement	1 652	0	0	0	0	0	0	464	314	565	365	1 275	788
Report des dépenses d'investissements au bilan	1 855	4 479	9 961	1 462	5 593	9 082	2 888	1 266	1 034	797	900	100	500
Report des recettes d'investissements au bilan	905	724	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Report des dépréciations au bilan (330/331/332)	1 304	1 121	670	695	755	1 110	1 282	1 347	1 363	1 380	1 376	1 331	1 334
Attributions aux financements spéciaux (380)	288	756	603	566	566	566	566	566	566	566	566	566	566
Prélèvements sur les financements spéciaux (480)	-270	-126	0	234	234	264	286	308	334	354	378	394	409
Diminuation de la fortune nette	0	518	490	73	0	0	0	0	247	230	299	127	203
Augmentation de la fortune nette	739	0	0	0	516	506	385	125	0	0	0	0	0
<b>Fortune nette</b>													
Fortune nette (+) / Découvert du bilan (-)	5 724	5 206	4 716	4 643	5 158	5 664	6 050	6 175	5 927	5 698	5 399	5 271	5 069

The coat of arms of Valbirse is a shield divided vertically. The left half is white with blue wavy lines representing water. The right half is light blue with three yellow stars arranged vertically. At the bottom of the shield are three green leaves.

**Le conseil communal  
de Valbirse vous recommande  
l'approbation  
du budget 2023**



**Avez-vous des questions ?**